

Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

Panorama des services et de leurs performances

Bassin Rhône Méditerranée Corse



Juillet 2012

eaufrance

Service public d'information sur l'eau

- **CONTEXTE**

Initié en 2009, l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement offre un accès national en ligne (www.services.eaufrance.fr) aux données publiques sur l'organisation, la gestion et la performance des services. Ces éléments permettent d'évaluer la qualité économique, technique, sociale et environnementale des services sur une base objective, reconnue et partagée par tous les acteurs du secteur de l'eau. À terme, l'observatoire permettra ainsi d'aller au-delà d'un simple raisonnement sur le prix de l'eau et de couvrir l'ensemble des problématiques techniques et financières des services.

Elaboré à partir des données de l'observatoire, ce premier panorama propose des repères sur l'organisation, la qualité et le prix des services d'eau et d'assainissement collectif dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (R-M-C). Il éclaire également les enjeux de la gestion patrimoniale durable des services.

- **AUTEUR(S) ET CONTRIBUTEUR(S)**

Clément LESOT

Avec la contribution de :

Maria SALVETTI, économiste, ONEMA, maria.salvetti@onema.fr

Droits d'usage : Public

Mots-clés : Services publics d'eau et d'assainissement, performance

Couverture géographique : France

Niveau géographique : National

Niveau de lecture : Professionnel

Langue : Français

Diffuseur : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

- **RESUME**

Chiffres clés du 1^{er} panorama des services et de leurs performances

Bassin Rhône Méditerranée Corse

Plus de 10 000 services d'eau et d'assainissement collectif : 4738 services d'eau potable et 5585 d'assainissement collectif ; 1557 groupements intercommunaux en charge des services d'eau et/ou d'assainissement.

Prix moyen de l'eau et de l'assainissement collectif : 3,25 € TTC/m³

Montant des actions de solidarité : 0,004 €/m³ pour les services d'eau et 0,003 €/m³ pour les services d'assainissement collectif.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées : 99% pour la microbiologie et 98% pour la physico-chimie.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés) : 4,43.

Taux de réclamations (pour 1000 abonnés) : 3 pour les services d'eau et 4 pour les services d'assainissement collectif.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (noté sur 100 points) : 49 pour les services d'eau et 58 pour les services d'assainissement collectif.

Taux moyen de renouvellement des réseaux pour les services d'eau : 0,67.

Rendement du réseau de distribution d'eau potable : 72%.

Indice linéaire de pertes en réseau : 7,6m³/jour/km linéaire de réseau.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants) : 0,29.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100km de réseau) : 10.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 99%.

PARTIE 1 : Représentativité et caractéristique pour le bassin R-M-C5

1. Analyse de la représentativité de l'échantillon	5
2. Analyse du taux de disponibilité des indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement.....	6
3. Panorama de l'organisation des services d'eau et d'assainissement collectif dans le bassin RMC.....	9
4. Une population majoritairement desservie par des services intercommunaux.....	9
5. La coexistence de deux modes de gestion	10

PARTIE 2 : Prix de l'eau pour le bassin R-M-C11

1. L'eau potable.....	11
a. Prix de l'eau potable : 1,78 euros TTC/m ³	11
b. Analyse du prix de l'eau potable en fonction des caractéristiques géophysiques des services	11
2. L'assainissement collectif.....	13
a. Prix de l'assainissement collectif : 1,47 euros TTC/m ³	13
b. Analyse du prix des services publics d'assainissement collectif en fonction des caractéristiques géophysiques des services.....	13

PARTIE 3 : Analyse des indicateurs de performance pour le bassin R-M-C15

1. Analyse de la performance des services publics d'eau potable :	15
a. Connaissance et gestion patrimoniales : un enjeu majeur pour les services d'eau	15
b. Rendement du réseau	16
c. Gestion financière du service	19
d. Une bonne qualité de service à l'utilisateur.....	19
2. Analyse de la performance des services publics d'assainissement collectif.....	22
a. Connaître son patrimoine pour mieux le gérer.....	22
b. Qualité du service à l'utilisateur et gestion financière	23

PARTIE 1 : Représentativité et caractéristiques pour le bassin R-M-C

1. Analyse de la représentativité de l'échantillon

La représentativité de l'échantillon de services du bassin R-M-C a été évaluée au regard du référentiel disponible pour ce même bassin. Dans un premier temps, la représentativité a été testée en fonction du mode de gestion des services. Dans un second temps, elle a été évaluée en distinguant quatre tranches de population.

Tableau 1 : Représentativité de l'échantillon en termes de nombre de services selon le mode de gestion

	Référentiel Eau potable	Echantillon Eau potable	Proportion	Référentiel Assainissement collectif	Echantillon assainissement collectif	Proportion
Services en gestion déléguée	1 163	610	53%	1060	527	50%
%	25%	45%		119%	42%	
Services en gestion directe	3 516	732	21%	4 441	715	16%
%	75%	55%		81%	58%	

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Tableau 2 : Représentativité de l'échantillon en termes de population selon le mode de gestion

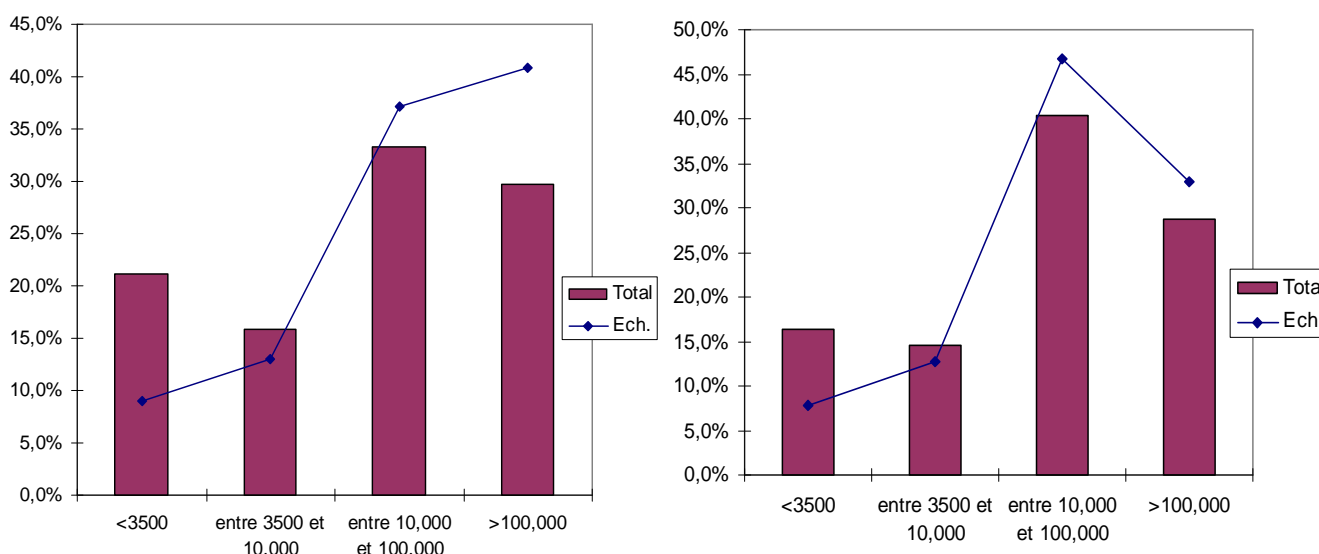
	Référentiel Eau potable	Echantillon Eau potable	Proportion	Référentiel Assainissement collectif	Echantillon assainissement collectif	Proportion
Population desservie	9,8	7,9	81%	7,6	6,0	79%
%	68%	74%		54%	67%	
Population desservie	4,7	2,8	61%	6,4	3,8	58%
%	32%	26%		46%	38%	

source: SISPEA, DDT(M)

Les résultats du test de représentativité en fonction du mode de gestion montre une représentativité peu satisfaisante en nombre de services mais en revanche très bonne en population, et ce pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Les résultats du test de représentativité en fonction des tranches de population montrent une bonne représentativité pour l'eau potable. Cependant, pour les services d'assainissement collectif, on observe que les services desservant plus de 10.000 habitants sont surreprésentés et les services desservant moins de 10.000 habitants sont sous-représentés.

Figure 1 : Représentativité de l'échantillon par tranche de population en assainissement collectif (à gauche) et en eau potable (à droite)



2. Analyse du taux de disponibilité des indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

L'échantillon obtenu pour le bassin R-M-C étant représentatif de l'ensemble des services en termes de population, les taux de disponibilité des différents indicateurs de performance pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif ont ensuite été évalués.

L'intitulé des différents indicateurs réglementaires est rappelé plus loin. Il a été décidé d'exploiter tous les indicateurs dont le taux de disponibilité est supérieur à 25%. De plus, les taux de disponibilité des indicateurs pour la France entière ont été rappelés pour mémoire afin de faciliter la comparaison avec les résultats obtenus pour le bassin R-M-C.

Tableau 3 : Récapitulatif des différents indicateurs permettant de caractériser les réseaux d'eau potable

Code	Nom de l'indicateur (Eau potable)
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées en ce qui concerne la microbiologie
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux d'eau potable
P104.3	Rendement du réseau de distribution
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
P155.1	Taux de réclamations

Source : Décret et arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Pour les services d'eau potable, presque tous les indicateurs de performance ont un taux de disponibilité qui permet leur exploitation et consolidation. De manière générale et à quelques exceptions près, les indicateurs de performance sont mieux renseignés au niveau du bassin R-M-C qu'au niveau national. Il n'y a que dans le cas de la « durée d'extinction de la dette de la collectivité » (P153.2), que l'on ne dépasse pas la barre des 25%.

Figure 2 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux d'eau potable pour le bassin R-M-C

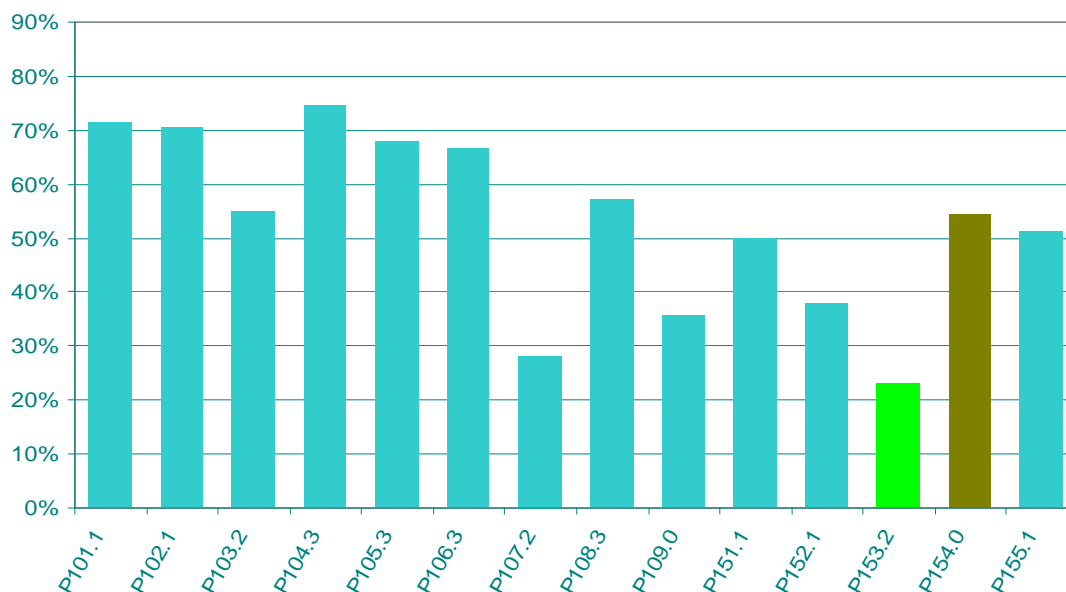
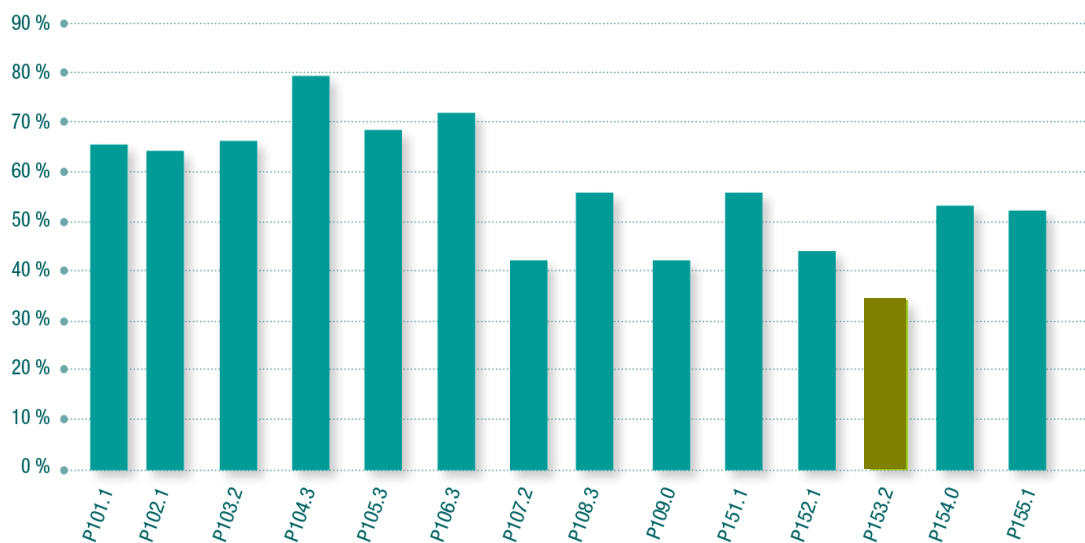


Figure 3 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux d'eau potable pour la France entière



Légende :

- Taux de disponibilité de l'indicateur < 25 %
- Taux de disponibilité des variables de performance (nécessaire au calcul de consolidation de l'indicateur) trop faible
- Taux de disponibilité > 25 %

Au contraire pour les indicateurs des services d'assainissement, on note un taux de disponibilité presque systématiquement inférieur au taux national. De plus, les taux de disponibilité sont souvent inférieurs ou proche du seuil fixé, avec en plus des variables de performance mal renseignées qui empêchent la consolidation de certains indicateurs (calcul de moyenne par exemple).

Tableau 4 : Récapitulatif des différents indicateurs permettant de caractériser les réseaux d'assainissement collectif

Code	Nom de l'indicateur (Assainissement collectif)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
P258.1	Taux de réclamations

Source : Décret et arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Figure 4 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux assainissement collectif pour le bassin R-M-C

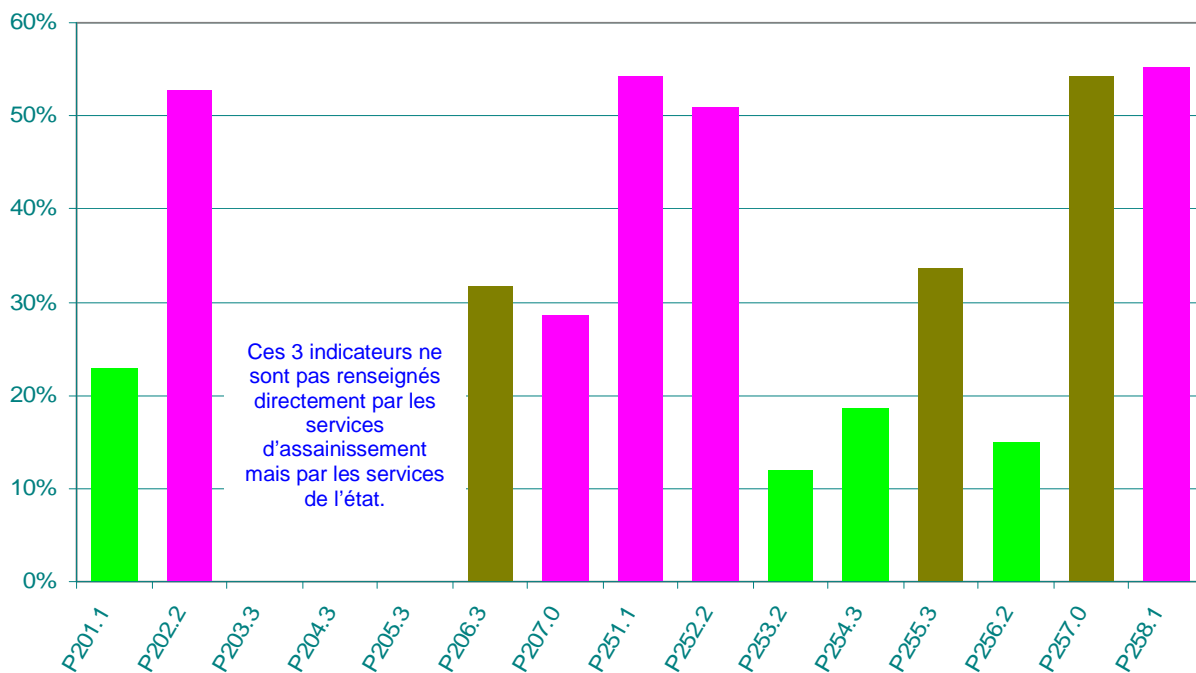
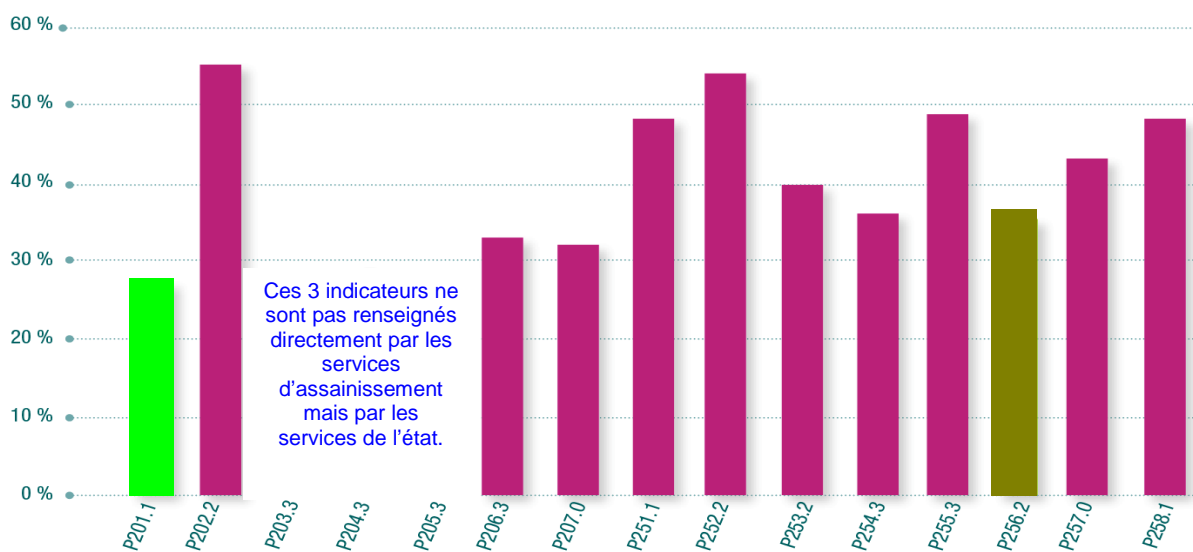


Figure 5 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux d'assainissement collectif pour la France entière



Légende :

- Taux de disponibilité de l'indicateur < 25 %
- Taux de disponibilité des variables de performance (nécessaire au calcul de consolidation de l'indicateur) trop faible
- Taux de disponibilité > 25 %

3. Panorama de l'organisation des services d'eau et d'assainissement collectif dans le bassin R-M-C

L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement collecte des données descriptives et des indicateurs de performance pour l'ensemble des services sur le territoire national. Une extraction des informations de l'observatoire a été réalisée pour l'exercice 2009 afin de proposer un zoom sur les données du bassin R-M-C.

Tableau 5 : Services d'eau et d'assainissement collectif – Bassin R-M-C

	Eau potable	Assainissement collectif
Nombre total de services	4 738	5 585
Population totale (Mhab)	14,8	14,7

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Pour l'eau potable, le bassin R-M-C regroupe 33% des services français et 23% de la population française. Dans le cas de l'assainissement collectif, ce sont respectivement 32% et 24% des services et de la population qui seront concernés par cette étude.

4. Une population majoritairement desservie par des services intercommunaux

Les communes sont les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement. Cependant, elles ont la possibilité de transférer cette compétence à une structure intercommunale.

Tableau 6 : Organisation des services d'eau et d'assainissement collectif du bassin R-M-C

	Eau potable	Eau potable (France)	Assainissement collectif	Assainissement collectif (France)
Services communaux	3 905	10121	4 861	14855
Population desservie (Mhab)	4,9	18,6	5,0	20,9
Services intercommunaux	833	4171	724	2533
Population desservie (Mhab)	9,9	44,9	9,8	39,5

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Pour le bassin étudié et en comparaison avec les moyennes nationales, on observe une proportion moindre de service d'eau potable intercommunaux : 18% des services soit 67% de la population, contre 29% de services et 71% de population pour la France. Pourtant, pour l'assainissement collectif on note des pourcentages assez similaires à ce qui peut être observé pour la France entière : 13% des services soit 66% de la population raccordée contre 15% de services et 65% de population pour la France.

De façon générale, l'organisation des services d'eau et d'assainissement du bassin R-M-C suit la tendance du pays : des services communaux plus nombreux que les services intercommunaux, mais desservant une population moins conséquente.

Tableau 7 : Organisation des services intercommunaux

R-M-C	Eau potable	Eau potable (France)	Assainissement collectif	Assainissement collectif (France)
Les syndicats	579	3 563 (85%)	352	1 537 (61%)
Population desservie (Mhab)	4,3	28,8 (64%)	2,2	14,6 (38%)
Les communautés	254	606 (15%)	371	990 (39%)
Population desservie (Mhab)	5,5	16,1 (36%)	7,6	23,6 (62%)

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Une grande part des services intercommunaux d'eau potable (70%) sont des syndicats sur le bassin R-M-C. Ils desservent un peu moins de la moitié de la population intercommunale du bassin. Pour l'assainissement collectif, seuls 44% des services intercommunaux sont des syndicats. Ce sont également les EPCI à fiscalité propre qui desservent le plus de population (78%).

5. La coexistence de deux modes de gestion

Il existe deux grands modes de gestion des services publics d'eau et d'assainissement : la collectivité locale peut gérer elle-même le service d'eau ou d'assainissement, ou en déléguer la gestion à un opérateur, qui est le plus souvent une entreprise privée.

Tableau 8 : Mode de gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif du bassin R-M-C

	Eau potable	Eau potable (France)	Assainissement collectif	Assainissement collectif (France)
Services en gestion déléguée	1 163	4408	1 060	3908
Population en gestion déléguée	9,8	36,1	7,6	24,1
Services en gestion directe	3 516	9809	4 441	13320
Population en gestion directe	4,7	24,8	6,4	33,2

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Les collectivités de grande taille ont davantage recours à la gestion déléguée pour l'eau potable (25% des services soit 68% de la population) et pour l'assainissement collectif (19% des services soit 54% de la population). Ces résultats suivent les mêmes tendances qu'au niveau national. Il y a cependant une exception pour les populations desservies en assainissement collectif pour lesquelles la gestion déléguée est majoritaire.

Tableau 9 : Répartition des services en gestion directe

	Eau potable	Assainissement collectif
Services en régie	3 461	4 344
Population desservie	4,50	6,14
Services en gérance	6	9
Population desservie	0,03	0,06
En régie avec prestation de services	49	88
Population desservie	0,18	0,23

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Tableau 10 : Répartition des services en gestion déléguée

	Eau potable	Assainissement collectif
Services en affermage	1 151	1 035
Population desservie	9,29	7,21
Services en concession	10	24
Population desservie	0,4	0,43
Services en régie intéressée	2	1
Population desservie	0,16	0,01

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

PARTIE 2 : Prix de l'eau pour le bassin R-M-C

1. L'eau potable

a. Prix de l'eau potable : 1,78 euros TTC/m³

La tarification de l'eau doit comporter une part variable calculée en fonction du volume d'eau consommée par l'abonné. Mais elle peut aussi comprendre une part fixe (abonnement), payée quel que soit le niveau de consommation. Le montant de cette part fixe ne doit pas dépasser un plafond fixé à 30% ou 40% de la facture annuelle totale de 120 m³ (ces plafonds ne s'appliquant pas dans le cas de communes touristiques).

Pour le bassin R-M-C, le prix moyen de l'eau potable en 2009 est de 1,78 euros TTC/m³, soit une facture annuelle d'environ 214 euros sur la base d'une consommation annuelle de 120m³.

Par ailleurs, on constate que le prix moyen de l'eau potable est plus élevé de 10% lorsque le service est intercommunal puisqu'il s'établit à 1,82 €TTC/m³ (contre 1,65 €TTC/m³ pour les services d'eau communaux). Ce résultat peut notamment être expliqué par la dispersion des habitats souvent plus importante dans le cas d'une intercommunalité que dans le cas d'une commune seule. Cet effet « dispersion de l'habitat » contrebalançerait ainsi l'effet « économie d'échelle » attendu. De plus, les communes ont tendance à se regrouper lorsque la production et la distribution d'eau sont rendues difficiles (par la topographie, par exemple), complexes (du fait d'une eau brute de mauvaise qualité), et donc coûteuses. L'intercommunalité apparaît alors comme une façon de rendre abordable la fourniture d'eau potable en mutualisant ressources et moyens.

On observe également que le prix moyen de l'eau potable est plus élevé (20%) lorsque la gestion du service est déléguée à un opérateur, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Cependant, on note une très grande hétérogénéité des prix moyens, que le service soit en gestion déléguée ou en gestion directe.

Tableau 11 : Prix de l'eau potable en fonction du mode de gestion

	Gestion déléguée	Gestion directe	Services communaux	Services intercommunaux
Prix moyen de l'eau potable pour le bassin R-M-C (€ TTC / m ³)	1,86 €	1,53 €	1,65 €	1,82 €

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

b. Analyse du prix de l'eau potable en fonction des caractéristiques géophysiques des services

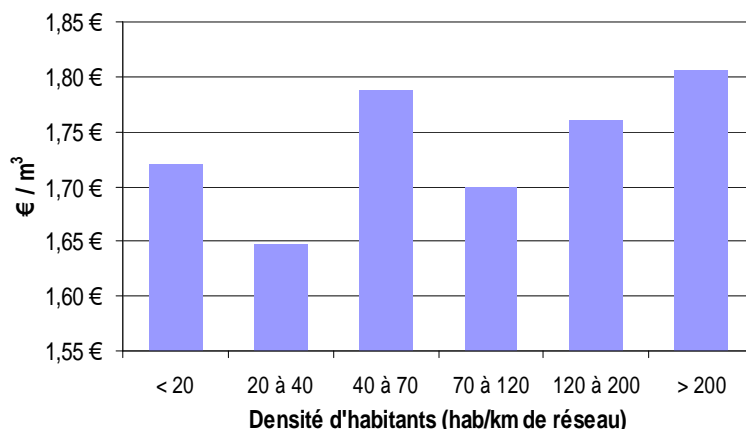
Dans le contexte français, le prix acquitté par les usagers est la contrepartie du service rendu. Il est la résultante de multiples facteurs :

- géophysiques : contexte de mobilisation de la ressource en eau, caractérisation de la répartition spatiale de l'habitat desservi, topographie du périmètre, ...
- gestionnaires : niveau de service offert, mode de gestion, mode d'organisation de la collectivité, ...
- économiques et financiers : niveau de recette, dynamique de l'évolution de l'assiette de facturation, taux de subvention des investissements, stratégie de financement (emprunt versus autofinancement), modalités d'assujettissement à la TVA, intensité d'intervention du budget général (pour les services de moins de 3 000 habitants), ...

Afin d'approfondir la compréhension de la formation du prix de l'eau potable, une analyse plus fine du prix a été menée en prenant en compte les caractéristiques géophysiques du service, à savoir la densité d'habitants.

- les prix ne semble pas suivre une tendance particulière en fonction du critère de densité d'habitants;

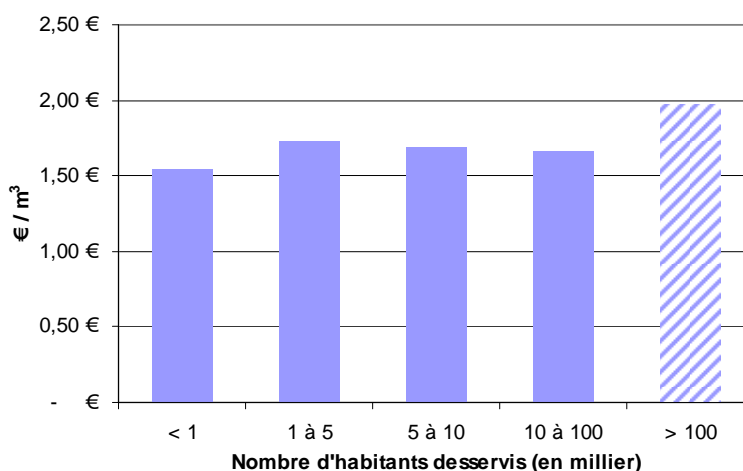
Figure 6 : Prix moyen TTC de l'eau potable en R-M-C en 2009 selon la densité d'habitants



En complément, l'observation du prix en fonction de la taille du service (nombre d'habitants desservis) fait apparaître deux réalités, comme on peut le voir dans la figure ci dessous:

- les services desservant moins de 1 000 habitants présentent un prix moyen en retrait par rapport aux autres. Ce sont souvent des services à faible complexité technique. Le financement possible à partir du budget général de la collectivité peut également être invoqué, ainsi que les modalités d'application de la TVA sur la facture d'eau des usagers (les services d'eau de moins de 3 000 habitants et en gestion directe peuvent opter ou non pour l'assujettissement). De plus, la redevance pollution n'était pas applicable aux services desservant moins de 400 habitants jusqu'en 2007. En 2009, seul un faible pourcentage de cette redevance était acquitté par ces services. Ce n'est qu'en 2012 que la totalité de la redevance pollution s'appliquera, ce qui pourrait alors renchérir le prix de l'eau potable pour ces services ;
- pour les autres services, un prix dégressif est ensuite observé avec l'augmentation de la taille (sauf pour les plus grands services pour lesquels le nombre d'observations est très faible dans notre échantillon ce qui biaise les résultats), illustrant un phénomène d'économie d'échelle (phénomène identique à celui observé au niveau national).

Figure 7 : Prix moyen TTC de l'eau potable en R-M-C en 2009 selon le nombre d'habitant desservis



2. L'assainissement collectif

a. Prix de l'assainissement collectif : 1,47 euros TTC/m³

Comme pour l'eau potable, la tarification de l'assainissement collectif doit comporter une part variable calculée en fonction du volume d'eau consommée par l'abonné et peut aussi comprendre une part fixe (abonnement), payée quel que soit le niveau de consommation. Le montant de cette part fixe ne doit pas dépasser un plafond fixé à 30% ou 40% de la facture annuelle totale de 120 m³ (ces plafonds ne s'appliquant pas dans le cas de communes touristiques).

Le degré de complexité des installations d'épuration et le niveau d'équipements des services expliquent, en partie, ces disparités. Les exigences réglementaires environnementales expliquent aussi ces différences. Selon la fragilité du milieu récepteur des eaux usées traitées, les procédés de traitement peuvent être plus poussés et donc plus coûteux. C'est le cas, par exemple, pour les collectivités du littoral où la directive sur les eaux de baignade impose un traitement tertiaire. Il en est de même pour les collectivités soumises à la directive eaux résiduaires urbaines.

Par ailleurs, on remarque que contrairement au cas du prix de l'eau potable, le mode de gestion du service a une influence limitée sur le prix de l'assainissement collectif avec moins de 10% d'écart entre les prix observés pour les deux modes de gestion.

Tableau 12 : Prix de l'assainissement en R-M-C en fonction du mode de gestion

	Gestion déléguée	Gestion directe
Prix moyen de l'assainissement collectif pour le bassin R-M-C (€ TTC / m ³)	1,52 €	1,39 €

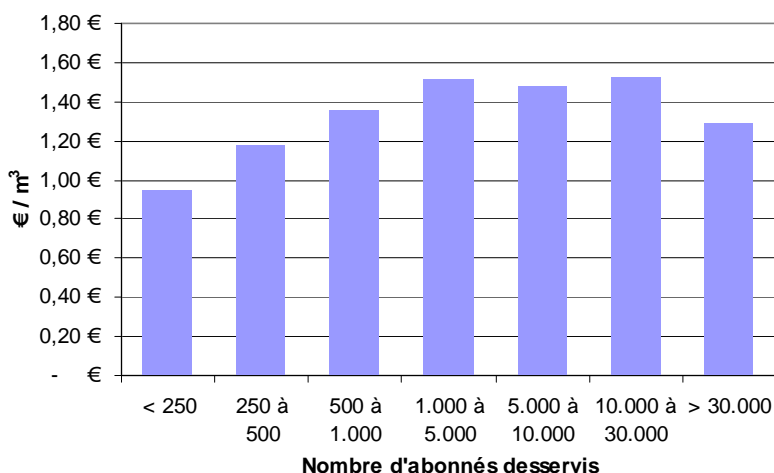
Des pistes d'explication peuvent être avancées. Les collectivités auraient souvent recours à la délégation de service public quand le traitement des eaux usées est complexe du fait d'exigences réglementaires contraignantes. De plus, les opérateurs privés ont des charges spécifiques (impôts sur les sociétés, dépenses de recherche et développement) que ne supportent pas les services en gestion directe.

b. Analyse du prix des services publics d'assainissement collectif en fonction des caractéristiques géophysiques des services

L'observation du prix suivant la taille du service (nombre d'abonnés desservis) fait apparaître deux tendances :

- une augmentation du prix jusqu'à 5 000 abonnés ;
- une décroissance du prix au-delà de 5 000 abonnés.

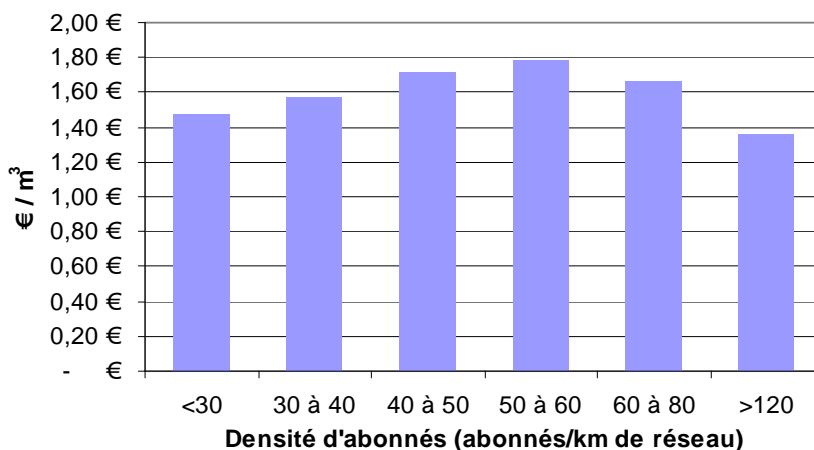
Figure 8 : Prix moyen de l'assainissement collectif en R-M-C en 2009 selon le nombre d'abonnés desservis



En l'état, le contenu de la base de données ne permet pas d'apporter d'explications définitives, mais des hypothèses peuvent être formulées : degré de complexité des installations d'épuration moins élevé pour les petits services, possibilité de financement à partir du budget général de la collectivité (pour les services de moins de 3 000 habitants), phénomène d'économie d'échelle pour les services de taille importante (avec notamment l'impact de l'habitat collectif), effet de la redevance réseaux qui n'est pas encore appliquée en totalité pour les services de moins de 400 habitants agglomérés en 2009.

Le prix est croissant jusqu'à une densité de 60, puis il décroît avec l'augmentation de la densité d'abonnés. Ceci est probablement dû aux économies d'échelle réalisées lorsque les usagers du service sont nombreux et peu éloignés (réseau moins long, donc moins coûteux et plus simple à entretenir...).

Figure 9 : Prix moyen de l'assainissement collectif en 2009 selon la densité d'abonnés



PARTIE 3 : Analyse des indicateurs de performance pour le bassin RMC

1. Analyse de la performance des services publics d'eau potable :

a. Connaissance et gestion patrimoniales : un enjeu majeur pour les services d'eau

Dans un contexte de diminution des consommations d'eau potable (1% par an en moyenne depuis 2000), d'exigence croissante des normes sanitaires et environnementales nationales et européennes, et de vieillissement des infrastructures des services, la connaissance et la gestion patrimoniales constituent une problématique centrale de la politique des services publics d'eau et d'assainissement.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniales, qui évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniales, montre que des progrès restent à faire. En effet, l'indice moyen, noté sur 100 points, s'établit à 49 pour l'ensemble des services d'eau potable du bassin R-M-C et varie en fonction du mode de gestion du service (11 points d'écart en moyennes entre la gestion déléguée et la gestion directe).

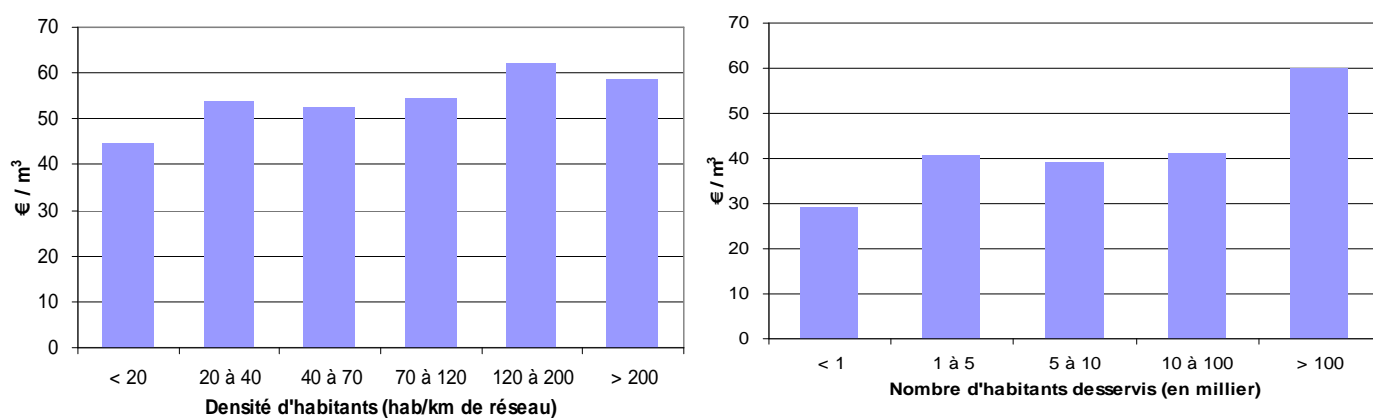
Tableau 13 : Connaissance et gestion patrimoniales en pour l'agence R-M-C et en fonction du mode de gestion des services

Ensemble des services d'eau potable du bassin	Services d'eau potable en gestion déléguée	Services d'eau potable en gestion direct
49	53	42

source: SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Le réseau de distribution constitue généralement la part prépondérante du patrimoine des services (de l'ordre de 70%, hors contexte particulier). Par extension, l'indicateur est donc central pour illustrer la démarche patrimoniale du service (hors exceptions).

Figure 10 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniales sur le bassin R-M-C selon la densité d'habitants (à gauche) et la taille du service (à droite)



Dans le cas du bassin R-M-C, comme dans celui de la France entière, l'observation des valeurs prises par l'indicateur en fonction de la densité et selon la taille des services fait apparaître des clivages marqués :

- les services ruraux ont une connaissance et une gestion patrimoniales des réseaux un peu moins affirmées que les services urbains ;
- le critère de taille est encore plus discriminant : les très petits services atteignent à peine les 30 points en moyenne (existence d'un plan avec indication structurelle pour chaque tronçon), alors que les grands services totalisent en moyenne 60 points. D'un côté les microstructures atteignent un niveau de connaissance de patrimoine à *minima*, alors que les grands services tendent vers une véritable politique gestionnaire volontariste de leurs infrastructures. Le critère de la taille permet de lier la surface financière du service avec le degré d'affirmation d'une politique patrimoniale.

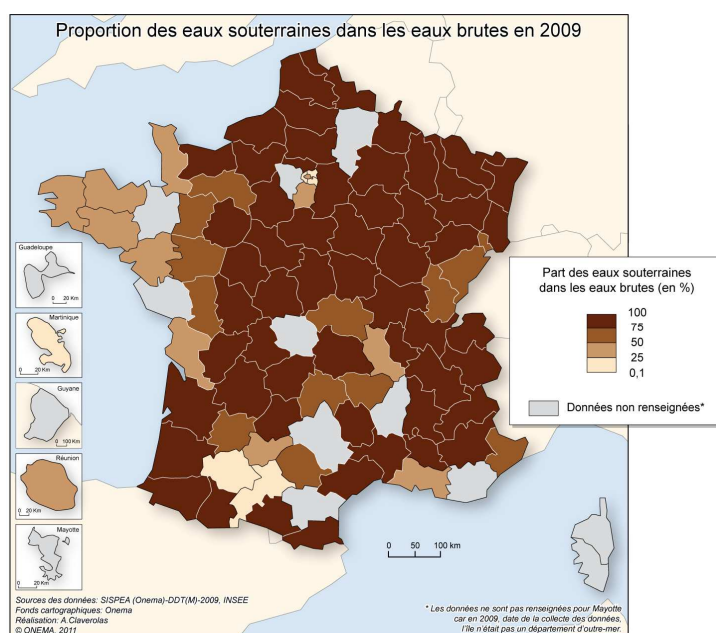
b. Rendement du réseau

Pour le bassin R-M-C et d'après les données de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau, qui s'étend sur 94.000 km de canalisation, (soit un peu plus de 11% des 850.000 km de canalisation que compte le France entière), s'élève à 72% (soit 4% de moins que le réseau français) . Cela signifie que le volume des pertes d'eau est estimé à 28%, ce qui représente entre un litre sur trois et un litre sur quatre litre d'eau mis en distribution.

Les causes des fuites des réseaux sont nombreuses et variées :

- corrosion des tuyaux (rouille), par l'eau qui y transite ou par les terrains dans lesquels ils sont posés ;
- tassements, vibrations et déformations subis par les terrains ;
- vieillissement des joints entre les canalisations ;
- fragilité des points de piquage des branchements individuels sur le réseau public.

Figure 11 : Proportion des eaux souterraines dans les eaux brutes en 2009



Dans les régions où la production d'eau potable se fait principalement à partir d'eau de surface qui nécessite un traitement de potabilisation coûteux, la réduction des fuites correspondrait à un impératif économique. Ainsi, le rendement présente des valeurs un peu plus élevées lorsque l'eau mobilisée provient de ressources d'origine superficielle que lorsqu'elle provient d'eau souterraine (80% contre 75%). Mais le bassin R-M-C est moins sensible à ce problème, car il ne compte que 2 départements utilisant entre 25 et 50% d'eaux souterraines. Les autres départements du bassin utilisent plus de 50% d'eaux souterraines dans leur eau brute.

Ces résultats sont à mettre en perspective avec les obligations découlant de la loi du 12 juillet 2010 qui impose la réalisation d'un inventaire détaillé des réseaux avant la fin 2013. Les collectivités devront également définir des plans d'action pour améliorer le rendement de leur réseau dès que le niveau de fuites dépassera le seuil de 15% fixé par décret.

Dans le cas du bassin R-M-C comme au niveau national, l'organisation et le mode de gestion semble avoir une légère influence sur le niveau du rendement de réseau, avec 4 points d'écart en faveur de la gestion déléguée et de l'intercommunalité :

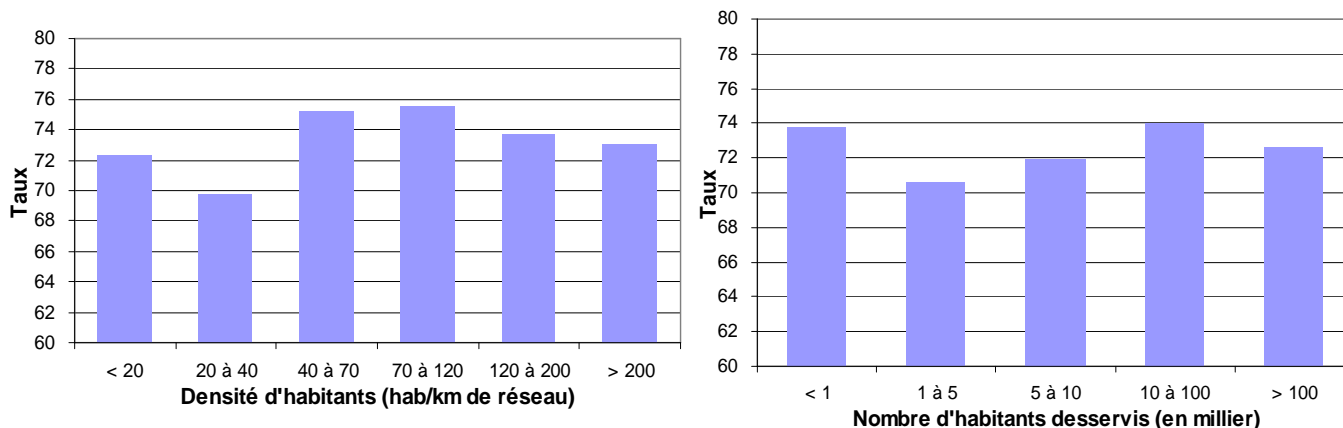
Tableau 14 : Rendement moyen du réseau du bassin R-M-C en 2009 en fonction de l'organisation et du mode de gestion du service

Ensemble des services d'eau potable du bassin	Services d'eau potable en gestion déléguée	Services d'eau potable en gestion directe	Services d'eau potable intercommunaux
72	73	69	69

source: SISPEA, DDT(M)

On observe une certaine invariance de la valeur du rendement en fonction de la densité (entre 69% et 76%), on note que les services à caractère plutôt urbains (40 à 200 habitants / km de réseau) ont un rendement toujours supérieur à 73%, et que les services à caractère plutôt ruraux (jusqu'à 40habitants / km de réseau) atteignent difficilement 73%. L'analyse des valeurs suivant la taille ne permet pas de dégager de tendance particulière.

Figure 12 : Rendement du réseau d'eau Pour l'agence R-M-C en 2009 selon la densité d'habitant desservi (à gauche) et la taille du service (à droite)

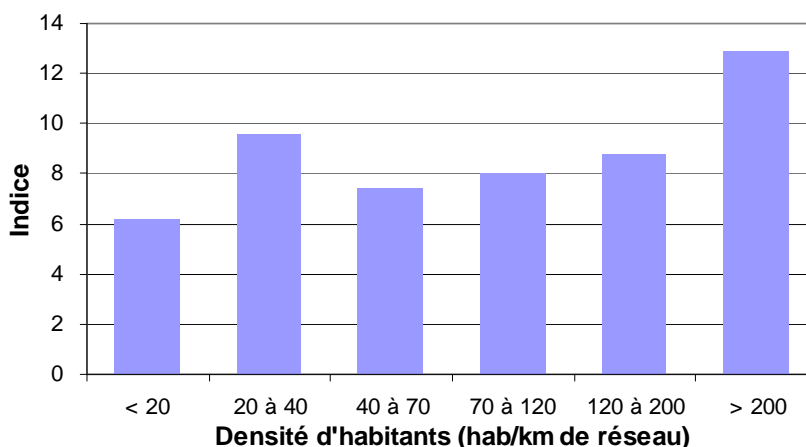


Une meilleure performance de certains services peut s'expliquer par une desserte en habitat collectif plus importante que pour les autres services (ce qui améliore la valeur intrinsèque du ratio). Un taux de renouvellement des réseaux plus élevé et la mise en œuvre d'une politique patrimoniale affirmée peuvent également constituer des facteurs explicatifs complémentaires.

Le rendement est influencé par deux paramètres : l'évolution des consommations et les volumes non distribués. Ainsi, il ne peut seul refléter la performance et la qualité de gestion du réseau. Il doit être mis en regard de l'indice linéaire de pertes qui permet de connaître les pertes en eau par km de canalisation. L'indice moyen pour le bassin R-M-C est de 7,6 m³/km/j. La valeur et l'évolution de cet indicateur sont le reflet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les fuites d'eau en réseau.

L'indice linéaire de pertes augmente avec la densité du réseau, c'est-à-dire avec le nombre d'habitants par km de canalisation. Ces caractéristiques physiques et techniques différentes constituent des facteurs explicatifs des écarts constatés entre les niveaux de l'indice linéaire de pertes moyen d'un service à l'autre.

Figure 13 : Indice linéaire de pertes en réseau en 2009 en fonction de la densité d'habitant pour l'agence R-M-C



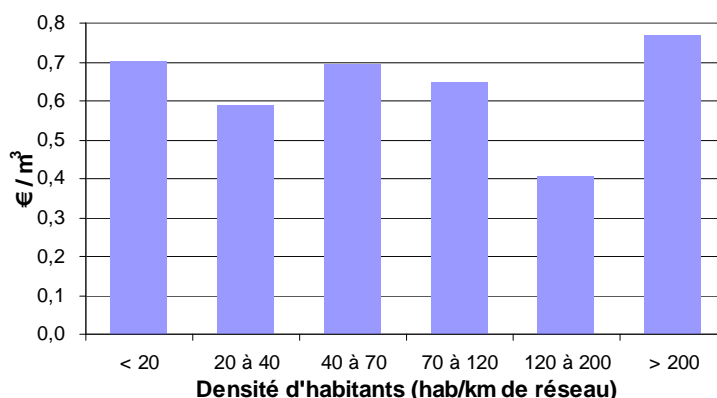
La valeur de l'indice linéaire de pertes en réseau croît avec la taille ou la densité du service. Ce constat est connu et ne peut être interprété comme une mauvaise performance des services très urbains ou de très grande taille comme en attestent les valeurs de rendement évoquées précédemment.

Cela s'explique par la définition même de l'indice : rapport des volumes non consommés sur le linéaire de réseau. Cela induit un phénomène de concentration des fuites sur un linéaire réduit pour les services urbains, et un phénomène de dilution pour les services à habitat diffus. La tendance observée est donc inhérente aux modalités de calcul de l'indice. L'interprétation des niveaux de pertes d'eau en réseau nécessite une approche plus experte, au cas par cas.

Les valeurs de l'indice linéaire des volumes non comptés présentent les mêmes tendances que celles décrites pour l'indice linéaire de pertes en réseau.

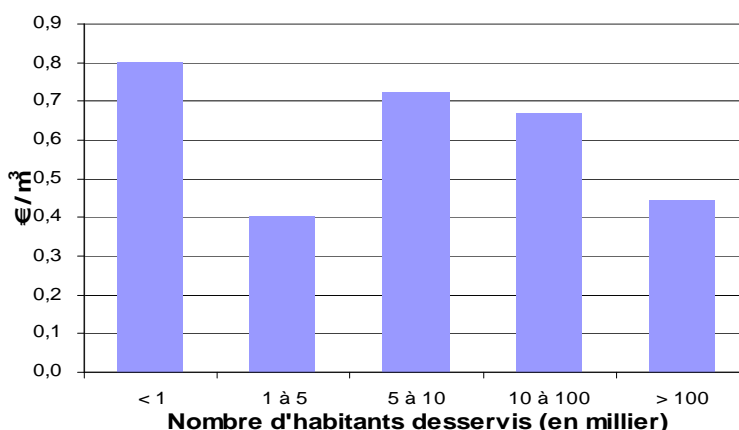
Parallèlement à l'amélioration des performances du réseau, se pose également la question de l'entretien et du remplacement de celui-ci. Le taux de renouvellement moyen des réseaux du bassin R-M-C sur les cinq dernières années est estimé à 0,69% pour les services d'eau potable. Cela signifie, qu'à effort constant, il faudrait presque 145 ans pour renouveler entièrement les canalisations d'eau potable sur l'ensemble du territoire de ce bassin. Ce taux est une moyenne globale qui minimise les disparités entre services.

Figure 14 : Taux moyen de renouvellement du réseau en R-M-C en 2009 en fonction de la densité d'habitant



Les services très urbains (densité supérieure à 200 habitants/km de réseau) ont une activité affirmée en matière de renouvellement de leurs infrastructures avec un taux annuel moyen de 0,77%. Ils ont le taux le plus élevé et se distinguent des autres catégories. Cette observation est cohérente avec les résultats observés en matière de connaissance et de gestion patrimoniales.

Figure 15 : Taux de renouvellement du réseau en 2009 selon le nombre d'habitants desservis



Pour le critère de taille du service, les très petits services apparaissent plus actifs que les autres. L'explication trouve peut-être son origine dans un patrimoine réseau parfois très faible sur lequel toute action de renouvellement induit un pourcentage significatif. De plus, on note un niveau d'activité qui décroît avec le nombre d'habitants desservis.

L'indice moyen d'avancement de protection de la ressource n'a pu être évalué car les données renseignées sont trop peu nombreuses.

c. Gestion financière du service

La durée d'extinction de la dette et le taux moyen d'impayés des factures d'eau potable ne peuvent pas être exploités pour le bassin R-M-C car les variables de consolidation ne sont pas suffisamment renseignées.

d. Une bonne qualité de service à l'utilisateur

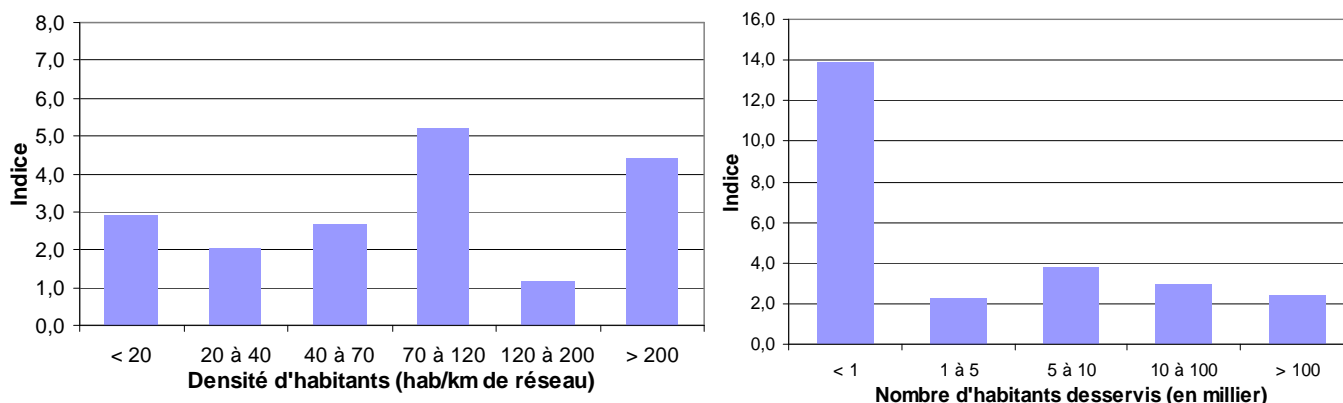
La qualité du service rendu à l'utilisateur est appréciée à l'aide de plusieurs indicateurs de performance.

Le taux moyen de réclamation s'élève à 3 pour 1000 abonnés. Cet indicateur reprend les réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax... par la collectivité ou l'opérateur) de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix de l'eau. La mise en place d'un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations est plus avancée dans les services de grande taille qui disposent plus couramment des ressources informatiques et humaines pour réaliser ce suivi.

Dans le cadre d'une segmentation suivant la taille du service, une variation à la baisse du taux de réclamation est nettement observable avec l'augmentation de la taille de la collectivité. De plus, on note un taux très élevé (13,8 pour mille) pour les services très ruraux (<1000 habitants desservis).

La relation entre taux de réclamation et densité ne présente pas une tendance particulière. En revanche, quand on s'intéresse à la taille des services, on note que l'indice est très élevé pour les services ultra-ruraux et qu'il est quasi constant pour les autres tailles de services : un indice de 14 pour les collectivités de moins de 1000 habitants, contre un indice inférieur à 4 pour les autres.

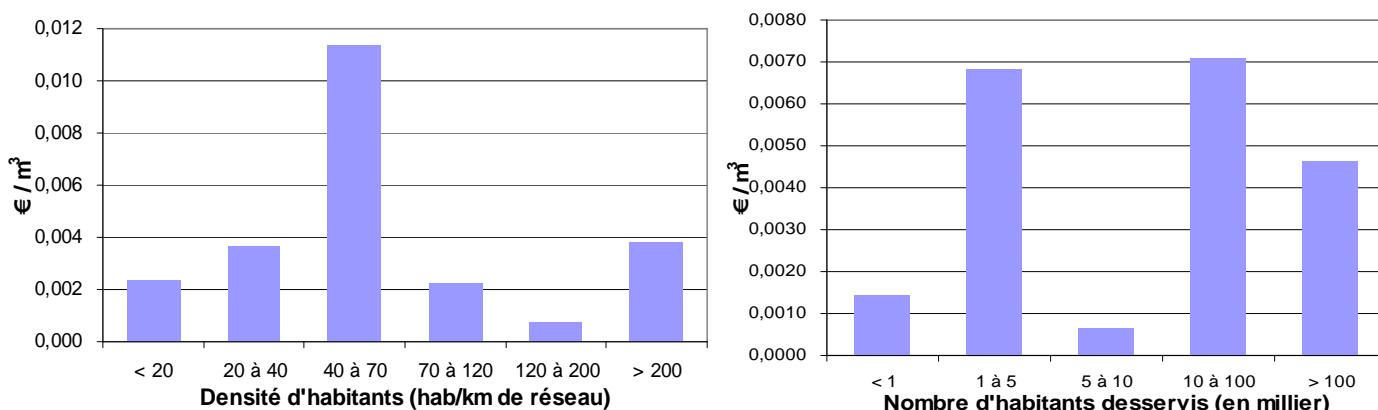
Figure 16 : Taux de réclamation selon la densité d'habitants (à gauche) et la taille du service (à droite)



L'interprétation des résultats reste néanmoins délicate. En effet, la non-prise en compte des réclamations par téléphone introduit un biais important. De plus, un certain nombre de valeurs aberrantes a dû être retiré de la base de données, ce qui indique que la caractérisation et l'enregistrement de cet indicateur ne sont pas encore arrivés à maturité. Dans ces conditions, la relation entre la performance du service et le taux de réclamation ne peut être pour l'instant clairement établie.

On s'aperçoit que les sommes consacrées au financement des actions de solidarité sont très peu corrélées à la taille ou à la densité de population. En effet, les fluctuations des montants sont très importantes et ne suivent aucune tendance. L'interprétation des résultats reste la aussi délicate.

Figure 17 : Montant des actions de solidarité en 2009 selon la taille des services et la densité d'habitants



Cependant, le mode de gestion et l'organisation des services semblent avoir une influence. En effet, en gestion directe les montants sont en moyenne plus de deux fois supérieures à ceux enregistrés pour les services en délégation. De même, les services intercommunaux ont un montant moyen d'action de solidarité encore plus faible que ceux relevés pour la gestion déléguée et près de six fois plus bas que les montants moyens enregistrés pour les services communaux.

Tableau 15 : Montant moyen des actions de solidarité pour le bassin R-M-C en 2009 en fonction de l'organisation et du mode de gestion du service

Montant des actions de solidarité	Services en gestion déléguée	Services en gestion directe	Services communaux	Services intercommunaux
0,004€/m ³	0,003€/m ³	0,007€/m ³	0,007€/m ³	0,001€/m ³

Par ailleurs, la loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement permettra sans doute à l'avenir une meilleure connaissance et un suivi plus fin des actions de solidarité des services.

La potabilité de l'eau est définie au regard de toute une série de paramètres :

- des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...);
- des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides...;
- des indicateurs de radioactivité ;
- des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés. En France, l'eau est considérée comme potable si elle est conforme à la réglementation en vigueur, à savoir aux exigences des articles R1321.1 à R1321.5 du code de la santé publique et à celles des arrêtés d'application correspondants. Cette réglementation traduit les impératifs d'un texte européen de 1998 et dont la version précédente remontait à 1980. En effet, la notion de potabilité évolue pour tenir compte des avancées des connaissances scientifiques et techniques.

Le taux de conformité microbiologique de l'eau du robinet pour le bassin R-M-C est de 99%. Près de 32000 prélèvements en microbiologie ont été effectués, et seuls 900 se sont révélés non conformes.

Le taux de conformité physico-chimique de l'eau du robinet est de 98%. Près de 43500 prélèvements en physico-chimie ont été effectués, et seulement 700 se sont révélés non conformes.

Les prélèvements présentent tous de très bon taux de conformité, que ce soit pour la physico chimie ou la microbiologie. On ne trouve aucune tendance en fonction de la densité de population.

Tableau 16 : Taux de conformité microbiologique des prélèvements selon la densité d'habitants

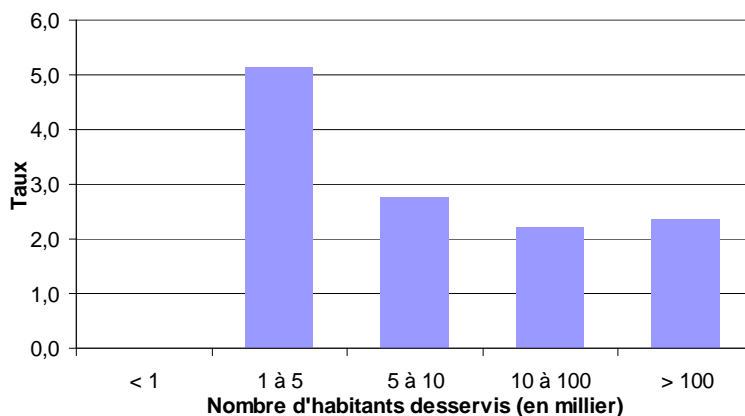
Densité d'habitants (en hab/km)	< 20	20 à 40	40 à 70	70 à 120	120 à 200	> 200
Qualité microbiologique de l'eau (en %)	97,85	99,21	98,77	99,07	99,44	99,33

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est excellent puisqu'il s'élève à 97%. Suivant les critères de densité d'habitants et de taille des services, les valeurs moyennes de cet indicateur sont comprises entre 97% et 100%, illustrant un haut niveau de performance pour l'ensemble des services.

La fréquence des interruptions de service non programmées est estimée à 4,43 pour 1000 abonnés. Cet indicateur recense le nombre de coupures d'eau, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

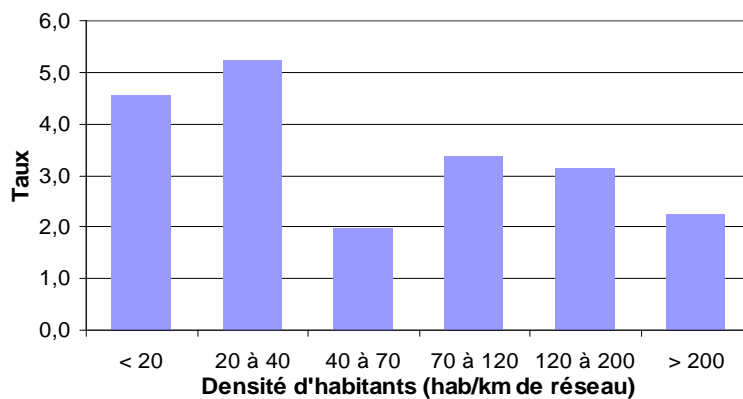
L'observation des valeurs moyennes (exprimées en nombre d'interruptions pour mille abonnés) de cet indicateur suivant le nombre d'habitant met en évidence une décroissance du taux corrélée à l'augmentation de la taille du service.

Figure 18 : Taux d'interruption du service sur le bassin en 2009 selon la taille du service



De même, en segmentant l'échantillon suivant la densité d'habitants, lorsque cette dernière augmente le taux d'interruption diminue. La base de données n'intégrant pas le nombre de fuites réparées annuellement sur le réseau, une corrélation ne peut être faite en l'état avec le caractère « accidentogène » du réseau. Il pourrait donc être pertinent de collecter à terme cette information.

Figure 19 : Taux d'interruption du service sur le bassin en 2009 selon la densité d'habitants

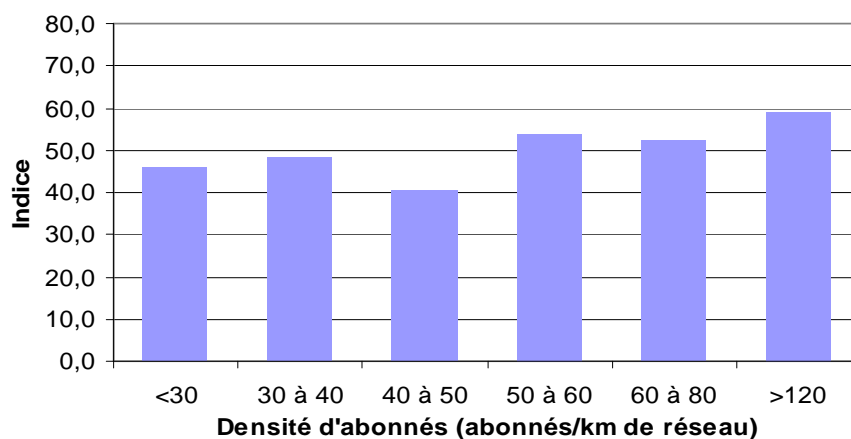


2. Analyse de la performance des services publics d'assainissement collectif

a. Connaître son patrimoine pour mieux le gérer

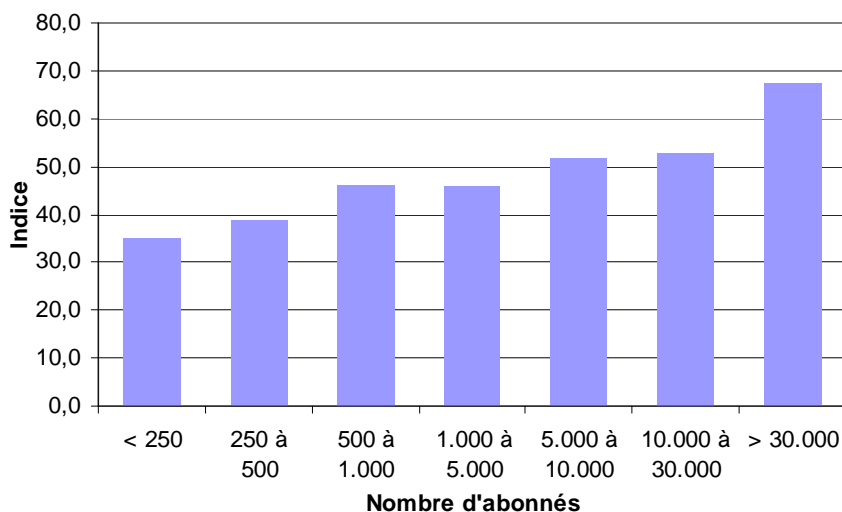
Le niveau moyen de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux d'assainissement est comparable à celui des réseaux d'eau. Il s'établit, en effet, à 57,6 pour l'ensemble des services d'assainissement collectif du bassin R-M-C.

Figure 20 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniales du réseau d'assainissement collectif en R-M-C pour l'année 2009 selon la densité d'abonnés



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniales varie peu en fonction de la densité d'abonnés. On observe tout de même une faible croissance et donc des valeurs un peu plus fortes pour les densités les plus élevées.

Figure 21 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniales du réseau d'assainissement collectif pour l'année 2009 selon la taille du service



La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniales augmente nettement avec la taille du service, les très gros services ont un indice de 67.

Le potentiel financier, et donc les moyens matériels et humains mobilisés, semble ici aussi être le critère principal de mise en œuvre des politiques gestionnaires en matière de patrimoine (réseaux).

La performance et la qualité d'entretien du réseau d'eaux usées sont appréhendées à l'aide de plusieurs indicateurs.

Le taux de débordement renseigne sur la qualité et la continuité du service à l'utilisateur. Il est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Dans le cas du bassin R-M-C, sa valeur reste faible et est évaluée à 0,29 pour 1000 abonnés.

Le nombre de points du réseau nécessitant un curage fréquent renseigne, quant à lui, sur l'état et la performance des installations du service. Ce nombre est évalué à un peu moins de 10/100km de réseau en moyenne.

Le taux de renouvellement moyen des réseaux et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel ne sont pas suffisamment renseignés pour être exploités.

Environ 250 mille tonnes de boues ont été produites par les stations d'épuration du bassin R-M-C en 2009, et 99% de ces boues ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation, à savoir valorisation agricole, compostage, décharge agréée ou incinération.

b. Qualité du service à l'utilisateur et gestion financière

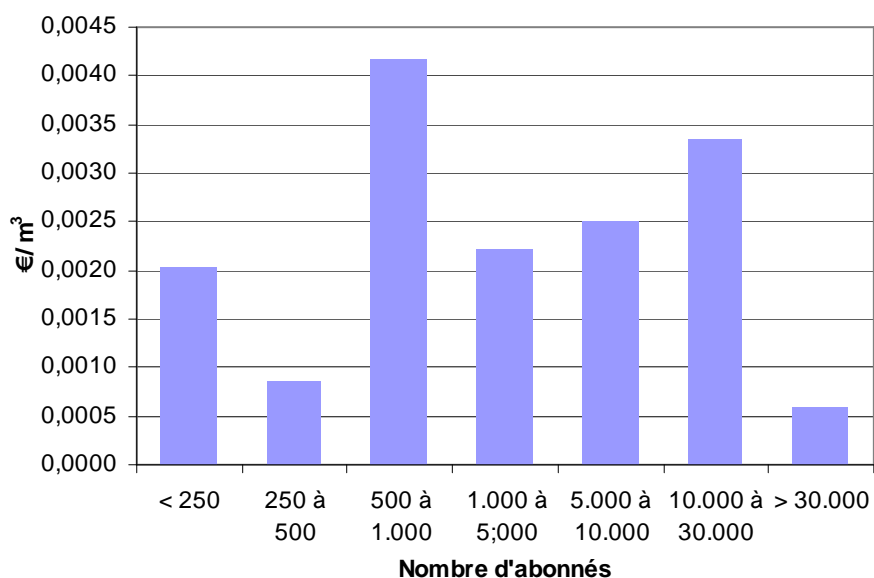
La qualité du service rendu à l'utilisateur est appréciée à l'aide de plusieurs indicateurs de performance.

Le taux moyen de réclamation s'élève à 4 pour 1000 abonnés. Cet indicateur reprend les réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax... par la collectivité ou l'opérateur) de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.

Le taux d'impayés des factures et la durée d'extinction de la dette des services d'assainissement ne sont pas suffisamment renseignés pour être exploitables.

Le montant alloué par les services d'assainissement collectif à destination des populations en situation de difficulté financière ramené au volume facturé ne suit pas une tendance particulière. Il s'établit en moyenne à 0,003€/m³. Les montants les plus élevés restent cependant pour les services de taille moyenne (de 500 à 30.000 abonnés), puis les petits services, et enfin les très grands services présentent des montants moyens de solidarité sont les plus faibles, sans doute en raison de la présence prépondérante de l'habitat collectif.

Figure 22 : Montant des actions de solidarité en 2009 selon le nombre d'abonnés



Affermage : Contrat par lequel le contractant s'engage à assurer la gestion d'un service public à ses risques et périls contre une rémunération versée par les abonnés du service.

Alimentation en Eau Potable (AEP) : Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), et distribution au consommateur.

Assainissement : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

Boue d'épuration : Mélange d'eau et de matières solides séparées par des procédés biologiques ou physiques des divers types d'eau qui les contiennent.

Concession de service public : Mode de gestion d'un service public consistant à confier contractuellement la gestion du service ainsi que la construction d'infrastructures à un concessionnaire agissant à ses risques et périls, et rémunéré par une facturation des usagers du service - eau potable, assainissement...

Délégation de service public : Contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut éventuellement être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service qui s'effectue aux risques et périls du délégataire.

Eaux brutes : Eaux superficielles ou souterraines telles qu'elles se présentent dans le milieu naturel avant d'avoir été traitées en vue d'un usage.

Eaux usées : Eaux ayant été utilisées par l'homme. On distingue généralement les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel directement ou par l'intermédiaire de système de collecte avec ou sans traitement. On parle également d'eaux résiduelles.

Etablissement public de coopération intercommunale : Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

• SIGLES & ABREVIATIONS

CCSPL : commission consultative des services publics locaux

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer

DOM : départements d'outre-mer

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FSL : fonds solidarité logement

LEMA : loi sur l'eau et les milieux aquatiques

ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques

RPQS : rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service

SEDIF : syndicat des eaux d'Ile de France

SIAAP : syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

SIDEN : syndicat intercommunal des eaux du nord

SISPEA : système d'informations sur les services publics d'eau et d'assainissement

SIVOM : syndicat à vocation multiple

SIVU : syndicat à vocation unique

SOES : service de l'observation et des statistiques

TTC : toutes taxes comprises

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

• **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

Liste des figures

Figure 1 : Représentativité de l'échantillon par tranche de population en assainissement collectif (à gauche)	5
Figure 2 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux d'eau	6
Figure 3 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux d'eau	7
Figure 4 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux assainissement collectif pour le bassin R-M-C	8
Figure 5 : Taux de disponibilité des indicateurs de performance concernant les réseaux	8
Figure 6 : Prix moyen TTC de l'eau potable en R-M-C en 2009 selon	12
Figure 7 : Prix moyen TTC de l'eau potable en R-M-C en 2009 selon	12
Figure 8 : Prix moyen de l'assainissement collectif en R-M-C	13
Figure 9 : Prix moyen de l'assainissement collectif en 2009 selon la densité d'abonnés	14
Figure 10 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniales sur le bassin R-M-C	15
Figure 11 : Proportion des eaux souterraines dans les eaux brutes en 2009	16
Figure 12 : Rendement du réseau d'eau Pour l'agence R-M-C en 2009 selon	17
Figure 13 : Indice linéaire de pertes en réseau en 2009 en fonction	17
Figure 14 : Taux moyen de renouvellement du réseau en R-M-C	18
Figure 15 : Taux de renouvellement du réseau en 2009	18
Figure 16 : Taux de réclamation selon la densité d'habitants (à gauche) et la taille du service (à droite)	19
Figure 17 : Montant des actions de solidarité en 2009 selon la taille des services et la densité d'habitants	19
Figure 18 : Taux d'interruption du service sur le bassin en 2009 selon la taille du service	21
Figure 19 : Taux d'interruption du service sur le bassin en 2009 selon la densité d'habitants	21
Figure 20 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniales du réseau d'assainissement collectif	22
Figure 21 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniales du réseau d'assainissement collectif	22
Figure 22 : Montant des actions de solidarité en 2009 selon le nombre d'abonnés	23

Liste des tableaux

Tableau 1 : Représentativité de l'échantillon en termes de nombre de services selon le mode de gestion	5
Tableau 2 : Représentativité de l'échantillon en termes de population selon le mode de gestion	5
Tableau 3 : Récapitulatif des différents indicateurs permettant de caractériser les réseaux d'eau potable	6
Tableau 4 : Récapitulatif des différents indicateurs permettant de caractériser les réseaux d'assainissement collectif	7
Tableau 5 : Services d'eau et d'assainissement collectif – Bassin R-M-C	9
Tableau 6 : Organisation des services d'eau et d'assainissement collectif du bassin R-M-C	9
Tableau 7 : Organisation des services intercommunaux	9
Tableau 8 : Mode de gestion des services d'eau potable et d'assainissement	10
Tableau 9 : Répartition des services en gestion directe	10
Tableau 10 : Répartition des services en gestion déléguée	10
Tableau 11 : Prix de l'eau potable en fonction du mode de gestion	11
Tableau 12 : Prix de l'assainissement en R-M-C en fonction	13
Tableau 13 : Connaissance et gestion patrimoniales en pour l'agence R-M-C	15
Tableau 14 : Rendement moyen du réseau du bassin R-M-C en 2009 en fonction de l'organisation et du mode de gestion du service	16
Tableau 15 : Montant moyen des actions de solidarité pour le bassin R-M-C en 2009	20
Tableau 16 : Taux de conformité microbiologique des prélèvements selon la densité d'habitants	20

ANNEXE 1

Tableaux récapitulatifs des différents indicateurs de performance pour les bassins métropolitains et pour la France

Tableau récapitulatif des services d'eau et d'assainissement collectif

Nombre de services	Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhin-Meuse	Rhône-Méditerranée-Corse	Seine-Normandie	TOTAL LIGNE	France entière
Eau potable	1 962	682	2 260	1363	4 738	3076	14081	14291
Assainissement collectif	2375	308	4 837	1268	5 585	2917	17290	17388

Source : SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

La différence observée entre le nombre de services d'eau et d'assainissement collectif en France et la somme des services d'eau et d'assainissement des différents bassins métropolitains est constituée par les services d'eau et d'assainissement collectif des départements d'outre-mer.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les moyennes pondérées des indicateurs de performance au niveau de chaque bassin métropolitain ainsi que pour la France entière. Il est à noter que les résultats présentés pour la France entière incluent les départements d'outre-mer et sont calculés sur la base de données provenant de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement datant d'octobre 2011. En revanche, les résultats calculés pour les six bassins métropolitains proviennent de données de l'observatoire plus récentes et donc plus complètes.

Tableau récapitulatif des indicateurs de performance en eau potable

Code Indicateur	Nom de l'indicateur	Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhin-Meuse	Rhône-Méditerranée-Corse	Seine-Normandie	France entière
P101.1	Conformité microbiologique	97	100	99	99	99	100	98
P102.1	Conformité physico-chimique	96	98	98	99	98	99	97
P103.2	Connaissance et gestion patrimoniales	43	61	52	54	49	63	57
P104.3	Rendement	73	77	80	79	72	86	76
P106.3	Pertes	2,5	7,0	2,1	6,1	7,6	5,0	3,9
P107.2	Renouvellement	0,33	0,71	0,42	0,93	0,67	0,43	0,61
P108.3	Protection de la ressource	64	70	64	64	ND	ND	76
P109.0	Actions de solidarité	0,004	0,004	0,004	0,003	0,004	0,002	0,0045
P151.1	Interruptions non programmées	4,78	4,85	5,93	4,49	4,43	2,92	4,43
P152.1	Respect du délai de branchement	ND	99,7	99	100	97	99,5	98,5
P154.0	Taux d'impayés	ND	0,9	ND	1,4	ND	0,3	0,7
P155.1	Réclamations	ND	3	3	4	3	7	7
D102.0	Prix au m ³	1,85	1,91	1,91	1,88	1,78	2,05	1,9

Source : SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Tableau récapitulatif des indicateurs de performance en assainissement collectif

Code Indicateur	Nom de l'indicateur	Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhin-Meuse	Rhône-Méditerranée-Corse	Seine-Normandie	France entière
P202.2	Connaissance et gestion patrimoniales	54	51	51	55	58	72	56
P206.3	Boues évacuées	99	95	99	98	99	100	98
P207.0	Actions de solidarité	0,002	0,003	0,008	0,003	0,003	0,003	0,0038
P251.1	Débordements d'effluents	ND	0,22	0,06	0,02	0,29	0,09	0,17
P252.2	Points de curage	ND	7	8	17	10	10	13
P253.2	Renouvellement	ND	ND	0,64	0,38	ND	0,67	0,71
P255.3	Connaissance des rejets	ND	69	ND	88	ND	96	95
P257.0	Taux d'impayés	ND	0,9	ND	1,1	ND	1,5	1,47
P258.1	Réclamations	ND	ND	2	4	4	3	4
D204.0	Prix au m ³	1,90	1,99	1,76	1,60	1,47	1,80	1,72

ANNEXE 2

Tableaux récapitulatifs des différents indicateurs de performance par sous-unités hydrographiques « directive cadre sur l'eau »

Tableau récapitulatif des indicateurs de performance en eau potable

	D102.0	Prix	P101.1	Conformité microbio	P102.1	Conformité PC	P103.2	Indice connaissance	P104.3	Rendement	P107.2	Renouvellement
RM	FRB1_MEUS	1,84	FRB1_MEUS	99	FRB1_MEUS	98	FRB1_MEUS	ND	FRB1_MEUS	76	FRB1_MEUS	ND
	FRC_MOSE	1,82	FRC_MOSE	98	FRC_MOSE	99	FRC_MOSE	57	FRC_MOSE	74	FRC_MOSE	0,61
	FRC_RHIN	2,08	FRC_RHIN	100	FRC_RHIN	99	FRC_RHIN	65	FRC_RHIN	82	FRC_RHIN	ND
AG	FRF_ADOU	1,45	FRF_ADOU	100	FRF_ADOU	100	FRF_ADOU	ND	FRF_ADOU	78	FRF_ADOU	0,57
	FRF_CHAR	1,90	FRF_CHAR	100	FRF_CHAR	98	FRF_CHAR	46	FRF_CHAR	76	FRF_CHAR	0,53
	FRF_COAC	1,70	FRF_COAC	100	FRF_COAC	97	FRF_COAC	59	FRF_COAC	81	FRF_COAC	0,34
	FRF_DORD	1,99	FRF_DORD	99	FRF_DORD	98	FRF_DORD	49	FRF_DORD	73	FRF_DORD	0,38
	FRF_GARO	1,95	FRF_GARO	99	FRF_GARO	99	FRF_GARO	ND	FRF_GARO	73	FRF_GARO	0,59
	FRF_LOT	1,96	FRF_LOT	99	FRF_LOT	92	FRF_LOT	56	FRF_LOT	66	FRF_LOT	0,33
	FRF_TARN	1,96	FRF_TARN	98	FRF_TARN	99	FRF_TARN	62	FRF_TARN	75	FRF_TARN	0,18
LB	FRG_ALA	1,94	FRG_ALA	98	FRG_ALA	99	FRG_ALA	59	FRG_ALA	76	FRG_ALA	0,47
	FRG_LACV	1,81	FRG_LACV	100	FRG_LACV	99	FRG_LACV	60	FRG_LACV	85	FRG_LACV	0,58
	FRG_LMOY	1,74	FRG_LMOY	99	FRG_LMOY	96	FRG_LMOY	46	FRG_LMOY	81	FRG_LMOY	0,25
	FRG_MSL	1,94	FRG_MSL	100	FRG_MSL	97	FRG_MSL	49	FRG_MSL	84	FRG_MSL	0,39
	FRG_VICR	2,24	FRG_VICR	100	FRG_VICR	99	FRG_VICR	65	FRG_VICR	86	FRG_VICR	0,50
	FRG_VICO	1,77	FRG_VICO	100	FRG_VICO	96	FRG_VICO	ND	FRG_VICO	76	FRG_VICO	0,44
SN	FRH_CONO	1,96	FRH_CONO	99	FRH_CONO	97	FRH_CONO	51	FRH_CONO	81	FRH_CONO	0,36
	FRH_MARN	2,18	FRH_MARN	100	FRH_MARN	100	FRH_MARN	83	FRH_MARN	87	FRH_MARN	0,50
	FRH_OISE	2,11	FRH_OISE	100	FRH_OISE	99	FRH_OISE	80	FRH_OISE	86	FRH_OISE	0,67
	FRH_SEAM	2,01	FRH_SEAM	99	FRH_SEAM	99	FRH_SEAM	79	FRH_SEAM	88	FRH_SEAM	0,45
	FRH_SEAV	1,95	FRH_SEAV	100	FRH_SEAV	95	FRH_SEAV	45	FRH_SEAV	78	FRH_SEAV	0,39
AP	FRA_ESCA	1,91	FRA_ESCA	100	FRA_ESCA	98	FRA_ESCA	60	FRA_ESCA	78	FRA_ESCA	0,73
	FRB2_SAMB	2,03	FRB2_SAMB	100	FRB2_SAMB	99	FRB2_SAMB	80	FRB2_SAMB	73	FRB2_SAMB	0,56
RMC	FRD_COCA	1,89	FRD_COCA	100	FRD_COCA	98	FRD_COCA	72	FRD_COCA	81	FRD_COCA	0,88
	FRD_COLR	1,62	FRD_COLR	99	FRD_COLR	99	FRD_COLR	54	FRD_COLR	72	FRD_COLR	0,55
	FRD_DOUB	1,79	FRD_DOUB	99	FRD_DOUB	96	FRD_DOUB	52	FRD_DOUB	76	FRD_DOUB	0,68
	FRD_DURA	1,53	FRD_DURA	99	FRD_DURA	100	FRD_DURA	41	FRD_DURA	66	FRD_DURA	0,75
	FRD_GARD	1,71	FRD_GARD	97	FRD_GARD	96	FRD_GARD	40	FRD_GARD	73	FRD_GARD	0,82
	FRD_HRHO	1,64	FRD_HRHO	98	FRD_HRHO	99	FRD_HRHO	57	FRD_HRHO	70	FRD_HRHO	1,15
	FRD_ISER	1,68	FRD_ISER	99	FRD_ISER	99	FRD_ISER	65	FRD_ISER	79	FRD_ISER	0,80
	FRD_RHON	2,00	FRD_RHON	100	FRD_RHON	99	FRD_RHON	57	FRD_RHON	82	FRD_RHON	0,79
	FRD_SAON	1,85	FRD_SAON	100	FRD_SAON	98	FRD_SAON	68	FRD_SAON	76	FRD_SAON	0,85
	FRE_CORS	2,02	FRE_CORS	91	FRE_CORS	92	FRE_CORS	36	FRE_CORS	72	FRE_CORS	0,20

Source : SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

Tableau récapitulatif des indicateurs de performance en assainissement collectif

	D204.0	Prix	P202.2	Indice connaissance
RM	FRB1_MEUS	2,01	FRB1_MEUS	37
	FRC_MOSE	1,61	FRC_MOSE	55
	FRC_RHIN	1,47	FRC_RHIN	59
AG	FRF_ADOU	1,94	FRF_ADOU	47
	FRF_CHAR	2,24	FRF_CHAR	43
	FRF_COAC	2,25	FRF_COAC	54
	FRF_DORD	1,97	FRF_DORD	49
	FRF_GARO	1,77	FRF_GARO	72
	FRF_LOT	1,91	FRF_LOT	48
	FRF_TARN	1,86	FRF_TARN	70
LB	FRG_ALA	1,51	FRG_ALA	56
	FRG_LACV	1,80	FRG_LACV	49
	FRG_LMOY	1,84	FRG_LMOY	49
	FRG_MSL	1,75	FRG_MSL	46
	FRG_VICR	1,92	FRG_VICR	56
	FRG_VICO	1,51	FRG_VICO	35
SN	FRH_CONO	1,70	FRH_CONO	45
	FRH_MARN	2,24	FRH_MARN	74
	FRH_OISE	1,86	FRH_OISE	55
	FRH_SEAM	1,69	FRH_SEAM	68
	FRH_SEAV	1,73	FRH_SEAV	64
AP	FRA_ESCA	1,99	FRA_ESCA	52
	FRB2_SAMB	2,37	FRB2_SAMB	32
RMC	FRD_COCA	1,25	FRD_COCA	60
	FRD_COLR	1,49	FRD_COLR	47
	FRD_DOUB	1,36	FRD_DOUB	69
	FRD_DURA	1,52	FRD_DURA	46
	FRD_GARD	1,55	FRD_GARD	50
	FRD_HRHO	1,48	FRD_HRHO	56
	FRD_ISER	1,26	FRD_ISER	60
	FRD_RHON	1,20	FRD_RHON	72
	FRD_SAON	1,62	FRD_SAON	53
	FRE_CORS	1,41	FRE_CORS	15

Source : SISPEA, DDT(M) - ONEMA 2009

